PRÉFET
DES VOSGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction du Pilotage et de l'Animation Interministérielle

Bureau de l'environnement
Place Foch – 88026 EPINAL CEDEX

Affaire suivie par : M. Pierre THIEBERT
Téléphone : 03 29 69 88 72
Courriel: pierre.thiebert@vosges.gouv.fr

Horaires d'ouverture du bureau :
du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15
et au-delà sur rendez-vous

Epinal, le 23 FEV. 2023

Monsieur,

Par arrêté n° 56/2022/ENV du 5 août 2022, retiré le 6 août 2022, je vous ai mis en demeure de remédier pour le 6 février 2023 au plus tard aux non-conformités à la réglementation sur les installations classées, de votre porcherie installée à Avranville (88630), Ferme du Vuide Baril.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, dans son rapport reçu à la préfecture le 23 février 2023, l'inspection des installations classées m'indique avoir constaté sur place le 16 février 2023 le respect des dispositions de mon arrêté de mise en demeure.

Dans ces conditions, je considère désormais close cette affaire.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau,

Richard MOUGIN

Monsieur Fabien QUESSELAIRE
Gérant
SCEA DU VUIDE BARIL
Ferme du Vuide Baril
88630 AVRANVILLE